

Améliorer les remboursements de vos frais de santé avec Mutaero



SURCOMPLÉMENTAIRES 2020 **PRÉLUDE - AMPLITUDE - PLÉNITUDE**

NOUS CONTACTER

Vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :

- Par téléphone (du lundi au vendredi, de 8h00 à 18h00) : 09 69 36 80 80 (appel non surtaxé)
- Par email : accueil@mutaero.net
- Par courrier :

Mutaero
34, boulevard Riquet - CS 21504
31015 Toulouse cedex 6

Chacune de nos garanties surcomplémentaire vous permet de diminuer voire supprimer votre reste à charge. Nous avons imaginé Préluce, Amplitude, Plénitude, en complément de votre régime obligatoire d'entreprise. Vous déterminez ainsi librement votre niveau de couverture.

GARANTIES 2020 - PRÉLUDE - AMPLITUDE - PLÉNITUDE

LE REMBOURSEMENT DE MUTAERO S'ENTEND APRÈS INTERVENTION DE VOTRE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DU CONTRAT DE BASE DANS LA LIMITE DES FRAIS ENGAGÉS ET DE LA GARANTIE SOUSCRITE. **VOUS DEVEZ FOURNIR A MUTAERO LE RELEVÉ DE PRESTATIONS DE VOTRE PREMIERE MUTUELLE (SI DIFFÉRENTE DE MUTAERO).**

NATURE DES SOINS

REMBOURSEMENT

Prélude

Amplitude

Plénitude

HOSPITALISATION MÉDICALE - CHIRURGICALE - MATERNITÉ

Frais médicaux restant à la charge de l'adhérent * (frais d'accompagnement, chambre particulière) - (210 jours maximum par an par bénéficiaire) - par jour

12€

15€

20€

DENTAIRE HORS 100% SANTÉ (devis préalable obligatoire)

Prise en charge valable uniquement pour les paniers de soins «maîtrisé» et «libre»

SOINS ET PROTHESES HORS 100% SANTÉ

Soins dentaires (AXI, END, SDE, ADC) remboursés par la Sécurité Sociale	Forfait global de 300€ par an et par bénéficiaire	Forfait global de 500€ par an et par bénéficiaire	Forfait global de 700€ par an et par bénéficiaire
Couronne fixe remboursée par la Sécurité Sociale (PFC, IMP, PFM)			
Bridge remboursé par la Sécurité Sociale (PFC, PFM)			
Prothèse amovible stellite ou résine de 1 à 14 dents remboursée SS			
Couronne provisoire fixe (incisive, canine, prémolaire)			
Consultation prévention parodontologie - forfait annuel	30€	40€	50€

AUTRES ACTES HORS 100% SANTÉ

Implants *** - forfait annuel	NR	150€	250€
Orthodontie acceptée (TO) ou refusée par la Sécurité Sociale - Forfait global annuel	300€/bénéficiaire	500€/bénéficiaire	700€/bénéficiaire

MÉDECINE COURANTE

Analyse hors nomenclature- par an	NR	80€	100€
Médecine douce * (acupuncture, mésothérapie, chiropractie, ostéopathie) - par an	NR	80€	150€
Contraception non remboursée par la Sécurité Sociale (limité à 150€ par an)	NR	50% des frais réels	50% des frais réels
Médicament non remboursé par la SS dont homéopathie - par an	30€	40€	50€
Consultation psychologue **- par an	25€	50€	75€
Consultation psychomotricien **- par an	25€	50€	75€
Consultation diététicien, nutritionniste **- par an	30€	40€	50€
Consultation sophrologie **- par an	30€	40€	50€
Soins de pédicurie (podologie) refusés par la Sécurité Sociale- par an	NR	30€	40€

OPTIQUE HORS 100% SANTÉ

Lentilles acceptées ou refusées par la Sécurité Sociale - forfait annuel	110€	160€	200€
Kératotomie (chirurgie réfractive de l'oeil) - forfait par oeil	220€	400€	400€

AIDES AUDITIVES ET AUTRES PROTHESES

Orthopédie, prothèses médicales (Bas de contention, semelle orthopédique etc...)	100€	200€	200€
Prothèses auditives - par prothèse (hors 100% santé dès le 01/01/2021)	150€	200€	250€

AUTRES PRESTATIONS

Cure thermale acceptée par la Sécurité Sociale - forfait annuel	100€	200€	200€
Allocation pour frais médicaux ou reste à charge liés à une naissance (sur facture)	153€	153€	153€

PRÉVENTION

Ostéodensitométrie non remboursée par la Sécurité Sociale	50€	50€	50€
Vaccins non remboursés par la sécurité sociale (limité à 150€ par an)	50% des frais réels	50% des frais réels	50% des frais réels
Pack prévention* (<i>ergothérapie, dépistage des troubles de l'audition ou du langage par orthophoniste, autotensiomètre, test hémocult</i>) - forfait annuel	NR	100€	150€
Vie sans tabac (tous substituts nicotiniques prescrits dès le 2ème mois de traitement) - forfait annuel	70€	70€	70€

DIVERS

Participation licence sportive fédérale enfant - de 18 ans - forfait annuel	50€	60€	70€
Participation licence sportive fédérale adulte - forfait annuel	30€	40€	50€
Mutaero Assistance	oui	oui	oui

* Seules les prestations énumérées ci-après sont prises en charge par Mutaero ; ** Sur présentation d'une facture acquittée mentionnant obligatoirement le diplôme du professionnel reconnu par l'Etat (diplôme inscrit obligatoirement au Répertoire de la Certification Professionnelle RNCP) ; *** Sur décision du dentiste consultant ; SS : Sécurité Sociale
Les remboursements Mutaero interviennent dans le cadre du parcours de soins coordonnés, dans la limite des frais réels, en complément de ceux des régimes de Sécurité Sociale et de tout autre organisme. SS : Sécurité Sociale <> NR : Non Remboursé.

VOTRE COTISATION MENSUELLE 2020

Moins de 60 ans

PRÉLUDE AMPLITUDE PLÉNITUDE

ISOLÉ	7.45 €	14,34 €	19,64 €
FAMILLE	16,06 €	30,83 €	41,33€

Plus de 60 ans

PRÉLUDE AMPLITUDE PLÉNITUDE

ISOLÉ	9,60€	17,80 €	24,35 €
FAMILLE	20,46 €	38,62 €	51,61 €

VOS SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Mutaero vous propose plus qu'une offre complémentaire santé ! Nous incluons dans toutes nos garanties complémentaires santé, en plus des remboursements de soins, une multitude de services qui complètent idéalement la garantie santé !

- **Une assistance complète** : en cas de maladie, accident ou hospitalisation vous bénéficiez de services à domicile : aide aux déplacements, aide à la toilette, aide à domicile, portage de repas ou de médicaments, gardes (enfants, animaux).

- **L'avis de notre dentiste consultant** qui étudie les devis afin d'effectuer un « examen » des tarifs et actes proposés.

- **Un espace adhérent** dans lequel vous retrouvez votre tableau de garanties, les remboursements perçus, l'échéancier, la carte de tiers payant....Vous pouvez même déposer des documents (devis, courrier...) sur un espace sécurisé, à destination de la mutuelle, pour une gestion plus efficace.

- **Des ateliers prévention** qui vous permettent d'acquérir les bons réflexes pour améliorer votre bien-être et votre santé. Des conférences-débats thématiques sont également organisés afin de sensibiliser au maintien d'une bonne santé et présenter les ateliers de prévention existants à proximité.

- **Une action sociale** en faveur des adhérents confrontés à des difficultés ponctuelles liées à la maladie, au chômage, à des problèmes familiaux ou financiers. Un fonds d'action sociale permet d'accompagner les adhérents les plus en difficulté dans l'accès aux soins.

- **La téléconsultation MesDocteurs**, un service de mise en relation entre patients et médecins afin d'obtenir une réponse fiable d'un professionnel de santé et cela, sans se déplacer.

- **Le tiers payant Viamédis** (le 1er opérateur de Tiers Payant qui collabore avec plus de 250 000 professionnels de santé en France), pour éviter l'avance des frais des dépenses de santé.

Découvrez plus en détail les services offerts par Mutaero sur www.mutaero.net

Frais de gestion 2019 sur cotisations hors taxes : 12% - Taux de redistribution 2019 : 71.10%

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.